

La santé mentale en milieu de travail

Forum de l'ACPPU pour les agents de griefs principaux

Programme finale – 3 décembre 2018

Vendredi 7 et samedi 8 décembre 2018
Hôtel Marriott Ottawa, 100, rue Kent

Aperçu du forum

La mesure du bien-être psychologique et social tient essentiellement dans la notion de santé mentale. Elle exprime notre capacité à composer avec le monde qui nous entoure, de même que notre faculté à faire face aux défis et aux moments de crise de tous les jours. Étant donné la nature foncièrement stressante du travail et porteuse de conflits potentiels, les situations dans lesquelles les agents de griefs sont appelés à interagir avec des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale sont innombrables.

Dans le cadre d'exposés, de discussions plénières et de séances en petits groupes, le Forum 2018 pour les agents de griefs principaux explorera le thème de la santé mentale en milieu de travail et passera en revue les concepts de base, la jurisprudence en la matière et les services de soutien offerts au personnel académique.

Programme

Vendredi 7 décembre

- | | |
|------------------|--|
| 8 h – 9 h | Déjeuner (<i>compris</i>) Cartier III
Inscription Cartier I/II |
| 9 h – 9 h 30 | Reconnaissance du territoire traditionnel, mot de bienvenue, aperçu du forum et présentations Cartier I/II <ul style="list-style-type: none">■ James Compton – Président de l'ACPPU■ David Robinson – Directeur général de l'ACPPU |
| 9 h 30 – 10 h 30 | Première séance — La santé mentale en milieu de travail
Un grand nombre de Canadiens font face à des problèmes ou des incidents associés à la santé mentale qui peuvent perturber leur vie active. Que devrait savoir les agents des griefs sur ce sujet? <ul style="list-style-type: none">■ Mary Ann Baynton – <i>Mary Ann Baynton Associates</i> |

- 10 h 30 – 10 h 45 **Pause-santé**
- 10 h 45 – 12 h **Deuxième séance — Accommodement et juste représentation**
L'un des principes fondamentaux en matière de droits de la personne est celui de l'obligation d'accommodement – l'obligation faite aux employeurs et aux syndicats de faciliter la participation de l'ensemble des employés en milieu de travail, y compris ceux aux prises avec des problèmes de santé mentale. Sur un autre front, le devoir de juste représentation établit les normes assurant une représentation équitable par les syndicats, des normes qui sont plus élevées lorsque la santé d'un membre est en jeu. Cette séance passera en revue la loi qui impose ces obligations et présentera la récente jurisprudence en la matière.
- **James Cameron** – *Raven, Cameron, Ballantyne & Yazbeck LLP*
 - **Sophie Cloutier** – *Poudrier Bradet Avocats, Québec*
- 12 h – 13 h 30 **Dîner (compris) Cartier III**
- 13 h 30 – 15 h **Troisième séance — Évolution de la jurisprudence en droit du travail**
Cette séance passera en revue les récentes décisions issues des mandats d'arbitrage de grief, des commissions des relations du travail et des tribunaux du travail.
- **Peter Barnacle** – *Avocat, Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)*
- 15 h – 16 h 15 **Quatrième séance — Groupes de discussion Cartier I/II, Albion, Kent, Queen, York** (des rafraichissements seront offerts dans les diverses salles)
Les participants se divisent en petits groupes pour discuter de la manière dont les questions de santé mentale se posent dans les affaires que les agents des griefs sont appelés à traiter dans l'exercice de leurs fonctions.
- 16 h 15 – 17 h 30 **Cinquième séance — Services de soutien**
Les collègues aux prises avec des problèmes de santé mentale ont besoin de soutien. Divers services leur sont accessibles, allant des programmes d'aide aux employés jusqu'aux initiatives des compagnies d'assurance consacrées au bien-être. Comment les associations peuvent-elles faciliter au mieux la prestation des soins nécessaires, et où se situent les limites du soutien que les associations peuvent apporter?
- **Mireille Cyr** – *Commission de la santé mentale du Canada*
 - **Simon Halpin** – *Commission de la santé mentale du Canada*
 - **Natasha Udell** – *Conseillère juridique, Association des professeur(e)s de l'Université d'Ottawa*
- 17 h 30 – 19 h **Réception Sussex (27^e étage)**

Samedi 8 décembre

- 8 h – 9 h **Déjeuner (compris) Cartier III**
- 9 h – 10 h 30 **Sixième séance – Intoxication et dépendance**
L'intoxication et la dépendance sont des préoccupations très présentes dans de nombreux milieux de travail. La légalisation du cannabis ne manquera pas d'engendrer son lot de nouveaux problèmes. Cette séance passera en revue la loi et la pratique dans ce domaine.

- **Andrew Mendes** – *Rideauwood Addiction and Family Services*
- **Immanuel Lanzadares** – *Conseiller juridique, Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)*

10 h 30 – 10 h 45 **Pause-santé**

10 h 45 – 12 h **Septième séance — Précarité et santé mentale**

Des études démontrent que la précarité d'emploi à laquelle sont confrontés de nombreux membres du personnel universitaire porte atteinte à la santé physique et mentale. Quelles mesures les associations peuvent-elles prendre pour protéger leurs membres?

- **Louise Birdsell Bauer** – *Agente de recherche, Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)*
- **Ivy Bourgeault** – *Chaire de recherche des IRSC sur le genre, le travail et les ressources humaines*

12 h – 13 h 30 **Dîner (compris) Cartier III**

13 h 30 – 14 h 45 **Huitième séance — Représentation**

Les cas impliquant des problèmes de santé mentale peuvent entraîner de multiples difficultés, entre autres comment créer un lien avec le membre ayant besoin d'aide, respecter sa vie privée, accéder à l'information et gérer les réunions disciplinaires. Comment les associations peuvent-elles le mieux s'y prendre pour résoudre les difficultés pratiques que pose la représentation dans ces situations?

- **Andrea Harrington** – *Agente de la négociation collective, Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)*
- **Mona Chevalier** – *Agente de la négociation collective, Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)*
- **Joanne Quirk** – *Députée syndicale principale, Capilano University Faculty Association*

14 h 45 – 15 h 45 **Neuvième séance — Groupes de discussion Cartier I/II, Albion, Kent, Queen, York**

Les participants se divisent en petits groupes pour discuter des moyens que les associations pourraient prendre pour le mieux venir en aide à leurs collègues aux prises avec des problèmes de santé mentale.

15 h 45 – 16 h **Pause-santé**

16 h – 17 h 15 **Dixième séance — Plénière ouverte**

Vous pourrez soulever des questions qui ne sont pas inscrites au programme du forum. L'occasion vous sera offerte de signaler de nouveaux sujets de préoccupation et de proposer des thèmes pour le forum de l'année prochaine.

17 h 15 – 17 h 30 **Récapitulation et conclusions**